

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 21456

Numéro SIREN : 527 683 643

Nom ou dénomination : ADENIOR EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2018 sous le numéro de dépôt 315

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ADENIOR EXPANSION
10 rue de l'Espérance
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ADENIOR EXPANSION

Numéro RCS : 527 683 643

Numéro Gestion : 2011B21456

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 10 rue de l'Espérance
59100 Roubaix

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

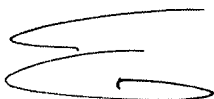
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 20/12/2017

Sous le numéro : 315

Délivré à Lille Métropole le 5 janvier 2018

Le Greffier,



Certifié conforme à
l'originalDésignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 10 rue de l'Espérance 59100 ROUBAIX Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	3 675	AK	2 474		1 200
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	3 413	AU	2 061		1 351
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	63 450	CV			63 450
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	1 143	BI			1 143
		TOTAL (II)		BJ	71 681	BK	4 536		67 145
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens				BN		BO			
En cours de production de services				BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis				BR		BS			
Marchandises				BT		BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	80 591	BY			80 591	
	Autres créances (3)		BZ	64 743	CA			64 743	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE				
	Disponibilités		CF	4 464	CG			4 464	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	8 380	CI			8 380	
	TOTAL (III)		CJ	158 179	CK			158 179	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	229 860	1A	4 536		225 324	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 002)	DA	2 002		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 780		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	141 206		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 200		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	194 390	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	118		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	521		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 836		
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 457		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	30 934		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	225 324		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 934		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	118			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 244	FB	FC	12 244
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	233 284	FH	FI	233 284
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	245 528	FK	FL	245 528
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	7 413
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	95 758
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 908
	Salaires et traitements*				FY	107 555
	Charges sociales (10)				FZ	19 473
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	1 684
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	13 722
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	26 748
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	26 748
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	400
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	400
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	26 348
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	40 071

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03.20.66.16.40

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	214
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	214
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	85
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	85
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	129
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	274 491
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	234 290
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 200
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	243
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IK	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IX	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Rentrées sur créances amorties	85	214
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 675	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 710	LC		LD	702
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	2 710	LO		LP	702	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	59 450	8V		8W	4 000
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 143	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	60 593	LR		LS	4 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	66 978	ØH		ØJ	4 702
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	3 675	LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
		Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	3 413	MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III				IY		NG		NH	3 413	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	63 450
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				1Z		2E		2F	1 143		
TOTAL IV				IJ		NJ		NK	64 593		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK		ØL	71 681

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2017
DGFiP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

 Exercice N clos le : **31/12/2016**

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **SARL ADENIOR EXPANSION**

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 249	PF	1 225	PG		PH	2 474	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 601	QM	459	QN		QO	2 061	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	1 601	QV	459	QW		QX	2 061	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 851	ØP	1 684	ØQ		ØR	4 536	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION						Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			UL		UM		UN				
			UP		UR		US				
			UT	1 143	UV		UW	1 143			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		VA								
	Prêts (1) (2)		UX	80 591	80 591						
	Autres immobilisations financières		ZI								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (U0))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	553	553						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	58 590	58 590						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 600	5 600						
	Charges constatées d'avance		VS	8 380	8 380						
	TOTAUX			VT	154 857	VU	153 714	VV	1 143		
	RENOIS	(1)	Montant des	VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	118	118							
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 836	9 836							
Personnel et comptes rattachés		8C	1 030	1 030							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 941	6 941							
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	2 943	2 943							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 961	7 961							
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	581	581							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	521	521							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 000	1 000							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	30 934	VZ	30 934					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		
			de son conjoint						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	85		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			{ - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme						
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							40 285		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			{ - imposées au taux de 0 %						
			{ - imposées au taux de 19 %						
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			{ - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2			
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3			
Zone franche urbaine -TF- (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II							40 285		
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	

SARL ADENIOR EXPANSION

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	86 342	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	54 864		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	141 206		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	141 206			
					TOTAL II	ZH	141 206				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT	1 763			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	37 531			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 574			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	52 888			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	95 758			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	39			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	1 869			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 908			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	49 106			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	18 864			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						0B	49 051			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP	2			
	Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irréglièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	12 244	
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	233 284	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 000	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL I	OM	247 528	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	7 413	
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	57 984	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	65 407	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I - TOTAL 2	OG	182 120
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	182 120	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	245 528	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	3	1 // 1 2 / 2 0 1 6
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
2

Néant ☐ *

EXERCICE CLÔS LE 31/12/2016

N° SIRET

5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Esperance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 002

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOUILLON Prénom(s) Gregory
Nom marital % de détention 25.02 Nb de parts ou actions 501
Naissance : Date 26011981 N° Département 59 Commune LILLE Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie rue Jules Watteeuw
Code Postal 59200 Commune TOURCOING Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique CROXO Prénom(s) Emilie
Nom marital DA CRUZ % de détention 25.02 Nb de parts ou actions 501
Naissance : Date 24051982 N° Département 59 Commune LILLE Pays FRANCE
Adresse : N° 47 Voie rue du Sabot
Code Postal 59000 Commune LILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 (1)
2

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Esperance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 002

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nb de parts ou actions
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nb de parts ou actions
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Esperance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique Dénomination ADENIOR

N° SIREN (si société établie en France) 492205356

% de détention 10.00

Adresse : N° 13 Voie rue Jeanne Maillotte

Code Postal 59000 Commune LILLE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination ADENIOR PRO

N° SIREN (si société établie en France) 789371184

% de détention 70.00

Adresse : N° 10 Voie rue de l'espérance

Code Postal 59100 Commune ROUBAIX Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination CHRISIENIOR

N° SIREN (si société établie en France) 529465536

% de détention 16.67

Adresse : N° 31 Voie rue de Dunkerque

Code Postal 59280 Commune ARMENTIERES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination Entre Parenthèses

N° SIREN (si société établie en France) 799569926

% de détention 10.00

Adresse : N° 445 Voie boulevard Gambetta

Code Postal 59200 Commune TOURCOING Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination COULEUR OPALE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 802411678

% de détention 25.00

Adresse : N° 7 Voie rue Jean Jaures

Code Postal 59140 Commune DUNKERQUE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination ADENIOR BAILLEUL

N° SIREN (si société établie en France) 791060643

% de détention 96.67

Adresse : N° 251 Voie rue de Lille

Code Postal 59270 Commune BAILLEUL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime d'imposition : ☐ Régime des sociétés ☒ Régime des particuliers
Déclaration concernée par le résultat d'exercice du groupe				☒
Si l'entreprise est soumise au régime de la déclaration par pays (art. 223-1-1 quinquies C) cocher la case ☐				
Si l'entreprise est soumise au régime de la déclaration par pays (art. 223-1-1 quinquies C) cocher la case ☐				
Si l'entreprise est soumise au régime de la déclaration par pays (art. 223-1-1 quinquies C) cocher la case ☐				
Si l'entreprise est soumise au régime de la déclaration par pays (art. 223-1-1 quinquies C) cocher la case ☐				
Si l'entreprise est soumise au régime de la déclaration par pays (art. 223-1-1 quinquies C) cocher la case ☐				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ADENIOR EXPANSION	
SIRET : 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
10 rue de l'Espérance 59100 ROUBAIX	

B RÉGIME FISCAL DES TRIBUTÉS

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

Activités exercées	Activités des sièges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	------------------------------	---

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28*	Déficit	0
-------------------	-------------------------------	-------------------------------------	---------	---

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 series	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	37 342	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visiteur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL COREX	
1 rue Philippe Noiret 59350 ST ANDRE LEZ LILLE	
Tél : 03.20.66.16.40	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03.20.66.16.40

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALS ET DES AUTRES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)					
Montant des distributions		(e)					
autres que celles visées en (a),		(f)					
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)					
		(h)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)						

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	2	3	4	5	6	7	8
BOUILLON Gregory 8, rue Jules Watteuw 59200 TOURCOING Gérant	501	2016	14 400				
DA CRUZ Emilie 47, rue du Sabot 59000 LILLE Gérant	501	2016	14 400				
LEGER CHRISTOPHE 17, rue Agache 59110 LA MADELEINE Gérant	500	2016	14 400				
TOULEMONDE Lionel 89, rue de Londres 59420 MOUVAUX Gérant	500	2016	14 400				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL ADENIOR EXPANSION
10 rue de l'Esperance
59100 ROUBAIX

Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

52768364300029
7010Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Détermination du résultat fiscal

Reprise du bénéfice net comptable

40.200,00 €

A Réintégrer :

- Amendes

85,00 €

85,00 €

40.285,00 €

A Déduire :

- CICE

2.943,00 €

- Exonération ZFU

37.342,00 €

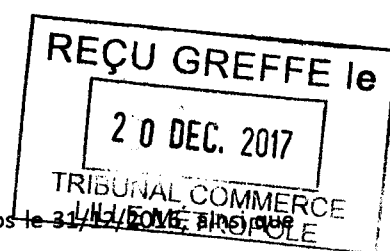
40.285,00 €

RESULTAT FISCAL- 0 € -
=====

Société à responsabilité limitée **ADENIOR Expansion**
Au capital de 2002€
Siège social : 10 rue de l'Espérance, 59100 ROUBAIX
RCS 527 683 643 LILLE METROPOLE

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Madame, Messieurs,



Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Activité 2016

Cette année notre CA HT s'est établi à un total de 245 528€ contre 188 523 € en 2016 (+30,23%) pour un résultat net de 40 200 €.

Notre réseau a connu l'ouverture de 3 nouvelles agences sur SECLIN, PARIS 15 et PARIS 17 (en propre) portant ainsi à 11 le nombre total d'agences franchisées.

Répartition des prestations au global en 2016

Droit d'entrée	45 000 € HT
Redevance	188 284 € HT
Vente de marchandise	12 244 € HT

Perspectives et projets 2017.

Suite à nos participations au salon CREE de Lille au mois de septembre 2016 et au salon des SAP de Paris en Novembre 2016, nous avons pour ambition d'ouvrir 5 nouvelles agences courant 2017. Ces agences seront ouvertes sous forme de franchise mais également en propre.

Nous envisageons également de faire l'acquisition d'une nouvelle structure sur la région lilloise.

Au Niveau du chiffre d'affaire 2017, nous espérons connaître une croissance d'au moins 30% avec une augmentation de notre résultat de 30%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : néant

✓
EL 68 CL

Prise de participations

Au cours de cette année, nous avons investi 4000€ pour prendre 20% de la SARL ADPARIS 17

Approbation des comptes et quitus aux Gérants

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner quitus de leur gestion aux gérants.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 40 201 euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 40 200 € seront affectés en report à nouveaux

Dividendes antérieurement distribués

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CG.I., nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

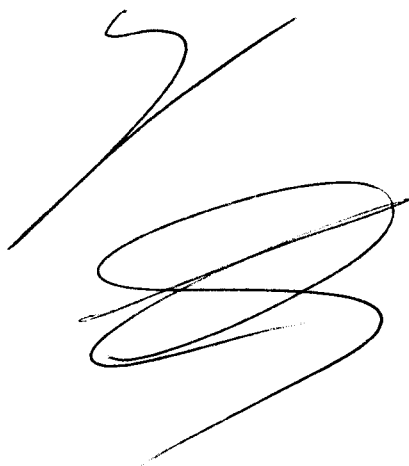
Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Pour la gérance,

Grégory BOUILLON



Société à responsabilité limitée **ADENIOR Expansion**
Au capital de 2002€
Siège social : 10 rue de l'Espérance, 59100 ROUBAIX
RCS 527 683 643 LILLE METROPOLE

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 juin 2017

L'an deux mille dix sept,

Le 30 juin 2017,

A 14 heures.

Les associés de la société ADENIOR Expansion au capital de 2002€ euros divisés en 2002 parts sociales, se sont réunis au siège social de la société situé 10 rue de l'Espérance à Roubaix (59100), sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Grégory BOUILLON en sa qualité de co-gérant.

Sont présents :

- | | | |
|---|-----|-----------------|
| - Mme Emilie CROXO, propriétaire de | 501 | parts sociales, |
| - M. Grégory BOUILLON, propriétaire de | 501 | parts sociales, |
| - M. Lionel TOULEMONDE, propriétaire de | 500 | parts sociales, |
| - M. Christophe LEGER, propriétaire de | 500 | parts sociales, |

Soit au total 4 associés présents, totalisant 2002 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Approbation des comptes 2016 et affectation des bénéfices

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les décharges de réception des lettres de convocations ;
- la feuille de présence ;

LF
EL
GD
CL
1

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés leur donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance et donne quitus aux gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Deuxième résolution :

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2016 et qui se chiffrent à 40 200 euros, de la manière suivante :

- 40200 € seront affectés en « report à nouveaux »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M Grégory BOUILLON pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Les gérants.

Three handwritten signatures in black ink, likely belonging to the managers mentioned in the text. The signatures are stylized and written in a cursive manner.